François Joseph d'Andigné de Vesins

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1690

Né à Angers (Maine et Loire) , le 1664

Mort à Paris St Honoré , le 17 avril 1737

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le Père François Joseph d'Andigné de Vesins

Listes des Assemblées =

1693 Nantes Act
1696 Langres "
1699 Boulogne
1702 Troyes collège
1705 St Magloire
1708 "

1711 St Magloire ; [illegible]
1714 [illegible] " [illegible] "
1717 Dijon visiteur
1720 N. D. des Ardilliers visiteur
1723 Paris assistant
1726 " "
1732 "
1733 " [illegible]
1736 "

Nécrologe =

Le Père François Joseph d'Andigné de Vesins, mort dans la maison de Paris le 17 avril 1737 dans sa 74e année. Il avait été visiteur et assistant et il a laissé à la Congrégation de grands exemples de modestie, d'humilité, d'un éloignement extrême des distinctions même les plus légères ; de mortification et de pénitence dans une vie pure et très innocente et d'amour pour les pauvres et la pauvreté au milieu d'un bien considérable, se refusant tout à lui-même pour être en état de subvenir à plus de besoins.

M. M. 607, 3e catalogue, N 1437 =

François Joseph d'Andigné de Vesins, d'Angers, entré à Paris en 1690

prêtre à Pâques 1691, mort en avril 1737

M.M 610, page 109 verso =

François Joseph d'Andigné de Vesins, d'Angers, 26 ans,

fils de Messire Charles François d'Andigné, marquis de Vesins et de Marie Colin

diacre et chanoine de la cathédrale d'Angers,

entré le 28, vêtu le 29 août 1690,

ayant demeuré 3 ans à S. Magloire et ayant eu des raisons pour ne pas différer la vêture.

a fait ses humanités à Angers,

sa philosophie à Paris

sa théologie en Sorbonne, dont il est licencié

Il doit incessamment permuter son canonicat

paiera 400# à l'Institution, 300# et son entretien pour toujours

Listes

ANDIGNÉ (*d'*).

Le nom d'Andigné, en latin de Alldeniaco, de Andeniaco et de Andigniaco, peut passer sans aucune difficulté pour un des plus anciens noms qu'il y ait dans la province d'Anjou. On a plusieurs chartes qui remontent jusqu'au commencement du xi^{e} siècle, c'est-à-dire vers l'an 1020 ou 1030. Il existe un acte d'accord fait entre les moines du monastère du Lion-d'Angers et un Renaud d'Andigné, fils de Sorin, sur les différends qu'ils avaient eus au sujet de la terre de Maugard, et d'un pré que le même Sorin d'Andigné, son père, avait donné à ces moines à titre d'aumône.

Cet acte ne porte point de date, mais il est dit avoir été passé dans le monastère du Lion en présence de l'abbé Robert et de l'archidiacre Radulphe ; or on sait que Robert, abbé du monastère du Lion, était contemporain de Geoffroi, comte d'Anjou, deuxième du nom, et que celui-ci naquit en 1006 et mourut en 1060. Ainsi l'acte, dont il est ici question, doit être antérieur à cette dernière époque.

Le nom de d'Andigné figure dans deux autres chartes ayant été faites vers l'époque 1150.

La filiation de cette famille ne remonte pas aussi haut que le nom de la maison, et suivant ce qu'il y a eu jusqu'ici de titres produits devant le juge d'armes, elle ne prend clairement époque que depuis Geoffroi d'Andigné I^{er}, chevalier, seigneur d'Andigné et d'Angrié, qui eut pour fils Jean d'Andigné, vivant l'an 1360.

La généalogie de cette famille se continue jusqu'à Charles-François d'Andigné de Ribou, seigneur des terres, fief et châtellenie de Poligné et de la Chesnaïe en Anjou, capitaine dans le régiment de la Chenelaïe, marié le 23 mai 1726 à demoiselle Elisabeth Pentin de Belle-Isle, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'argent, à trois aigles de gueules, au vol abaissé, posées 2 et 1, becquées et membrées d'azur.*

Supports : *Deux aigles.*

Couronne de marquis en cimier.

Devise : *Aquila non capit muscas.*